

## Conseil Municipal du 05 Juillet 2022

### Extrait du registre des délibérations

D – 4-2 /2022

Vie associative

–

Subvention  
Exceptionnelle

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 juin, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Élisabeth MASSE, Maire,

Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints,

Louis-Maire HARDY, Régis LOGIER, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Carmen GONZALEZ RUIZ, Estéban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

Jean-Pierre EURIN à Elisabeth MASSE,  
Martine DURIEUX à Nicolas LE NEINDRE,  
Sébastien LEBLANC à Claude WASILKOWSKI,  
Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL,  
Déborah ANDRE à Cyprien RICHER,

Est excusé :

Didier PARSY

Secrétaire de Séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Monsieur Michel HUYLEBROECK :

L'association « Saint André Clean Up » a fait une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 €.

L'association « Saint André Clean Up » organise chaque mois des nettoyages citoyens dans les rues de la Commune. De plus, elle participe à la journée mondiale « Saint André Clean Up » qui se déroule le 3ème dimanche de Septembre. Ces opérations visent à ramasser les déchets et ainsi éveiller les consciences pour modifier les comportements.

Pour sécuriser les bénévoles et les rendre visibles aux autres usagers, il est indispensable de les doter d'équipements de sécurité.

C'est pourquoi, l'association sollicite une subvention d'un montant de 1200€ à la ville de Saint-André.

Celle-ci servira à l'achat de plastrons sérigraphiés aux couleurs de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 1 200€ à l'association « Saint André Clean Up ».
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



Elisabeth MASSE